



Ferrières, le jeudi 9 août 2018

Objet : Commission communale de constat de dégâts aux cultures

Madame, Monsieur,

Suite à la sécheresse qui sévit depuis plusieurs semaines et aux températures élevées, la commission communale de constat de dégâts se réunira afin d'effectuer une visite sur le terrain et ensuite établir les procès-verbaux de chaque sinistré, tant au niveau des cultures que des prairies permanentes,

le lundi 20 août 2018 à 9h30

A l'administration communale de Ferrières
Place de Chablis 21.

Si vous avez constaté des dégâts à vos terrains dus à cette sécheresse, nous vous demandons de vous présenter à cette assemblée muni de votre numéro de producteur, de votre déclaration PAC complète (photos plan et déclaration de superficie), photos ou autres documents que vous jugerez utiles pour vous permettre de mettre les pertes en évidence.

Vous trouverez également en annexe, le procès-verbal de constat de dégâts aux cultures que vous pouvez déjà préremplir **sans compléter la colonne perte estimée**. Il sera signé le jour de la réunion.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Le Directeur général f.f.,

Le Bourgmestre,

S. Brévers

F. Léonard

Courrier envoyé :

à toutes les personnes ayant un bail à ferme sur le territoire de la commune de Ferrières
à Madame Manguette, Service Public de Wallonie, DGO3
à l'administration générale de la fiscalité, Rue Joseph Werson n° 2 4960 Malmedy, le Chef de service compétent ou son délégué
à M. Gérard Rixhon et M. José Godefroid, experts-agriculteurs de la commune de Ferrières, ainsi qu'aux suppléants.